

Des métiers d'avenir

PAR JEAN-MARIE OZANNE ET FRANÇOISE LEGENDRE

Françoise Legendre, bibliothécaire, et Jean-Marie Ozanne, libraire, connaissent leur métier par cœur et en parlent avec expertise, conviction et talent. C'est à eux que nous avons laissé le soin de la conclusion. Une conclusion à deux voix, grande ouverte sur l'avenir. Et si l'un et l'autre sont résolument confiants dans l'avenir du livre et de ces deux métiers qui le portent, ils le sont d'une confiance éclairée et pugnace.



Jean-Marie Ozanne a fondé en 1981 la première librairie indépendante de la Seine-Saint-Denis : Folies d'encre, à Montreuil. Il a cofondé le salon du Livre jeunesse de Montreuil et, en 1999, a participé à la création du Syndicat de la librairie française (SLF).

Nos affinités électives

Au début du siècle précédent, un libraire, dans ses mémoires, raconte que le livre est mort... à cause du vélo. Il nous dit ainsi que le livre n'est plus le roi du loisir. Nous connaissons tous la suite, avec la radio, la télévision, le tourisme de masse, l'ordinateur, etc.

À ces modifications exogènes de la place du livre s'est mêlée une complexité dans la chaîne du livre : la création du livre de poche, l'apparition du commerce moderne, des restructurations au profit des grands groupes, le développement des grands magasins, la naissance des supermarchés et des hypermarchés ont, entre autres, bouleversé les relations interprofessionnelles. Mais il fallut attendre l'année 1974 pour que la spécificité des relations commerciales soient bouleversées : la FNAC ouvre un grand espace du livre rue de Rennes, et pratique un rabais de 20 % sur le prix du livre. Ainsi, le régime du prix conseillé (par l'éditeur) va disparaître, et notamment à la demande des libraires. Il en est fini de la spécificité du commerce du livre, ses acteurs réclament le prix libre, la concurrence abandonnée à la seule loi du marché, comme pour tout autre produit. Ils l'obtiennent du gouvernement de Raymond Barre, en 1979. Les libraires de ces temps-là revendiquent un rôle de commerçant comme les autres, au risque d'abandonner leur rôle culturel.

C'est du côté de l'édition (Jérôme Lindon) que naît le projet du prix unique du livre, restaurant l'idée « que le livre n'est pas un produit comme un autre », arguant que cette solution promeut la création éditoriale et la diversité culturelle. La loi du 10 août 1981, instaurant le prix unique du livre



↶ ↑
1981 : les libraires communiquent sur le prix unique du livre

et dite Loi Lang, est, de fait, une loi d'exception culturelle au service de la bibliodiversité.

Les libraires de l'ère post-1981 – ceux que nous connaissons aujourd'hui – sont donc au service de cette bibliodiversité : ils commercent des livres qui ne sont pas considérés comme de simples marchandises, mais comme des biens culturels. Ils sont au service de l'innovation et de la création éditoriale. Dans ce cadre, ils peuvent et doivent se réconcilier avec leur rôle marchand, et laver le discrédit des anciens. Alors, pourquoi s'étonner de leur agacement lorsque, parfois, des bibliothécaires les renvoient aux errances des boutiquiers de la génération précédente ? Un libraire qui a développé un bon chiffre d'affaires est un libraire qui a fait une bonne diffusion culturelle !

Comme le signale Amanda Spiegel, la loi oblige les libraires à la commande à l'unité. Les libraires sont donc au service des demandes des clients. Ils ont le devoir d'être à l'écoute, au service de tous les publics et de savoir adapter leur grammaire : ce n'est pas toujours facile, mais c'est une belle gageure. Ils doivent ce service autant aux particuliers qu'aux collectivités, dont les bibliothèques, qui ne doivent pas être considérées comme des béquilles au chiffre d'affaires défaillant.

Dans l'esprit du législateur, le prix unique du livre et le service de commande à l'unité était au service de l'aménagement du territoire, afin de permettre à n'importe quel citoyen de trouver le livre qu'il souhaite (ou qu'il découvrirait), au même prix et dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire. Les libraires ont parfois le sentiment que les responsables des marchés, les élus, et parfois les bibliothécaires oublient cet objectif (des librairies dans toutes les contrées de notre pays) en favorisant, pour leurs commandes, de grosses entreprises (souvent des grossistes) qui ne répondent pas à l'esprit de la loi.

Enfin, cette loi parle de la qualité des services rendus, par les libraires, à la diffusion des livres. Quelle est-elle, cette qualité ? Elle n'est pas explicitée dans la loi, mais dans un « protocole d'accord » interprofessionnel entre la librairie et l'édition. Un des critères – certainement le plus remarquable –



est la compétence du personnel : « Présence d'un personnel suffisamment nombreux pour être en contact direct avec le public et ayant reçu une formation, interne ou externe, de libraire. La qualité de l'équipe de vente intègre tout ce qui renforce le conseil au public : lecture des nouveautés, connaissance des catalogues, des lecteurs de la librairie... Ce personnel, formé à l'emploi qu'il occupe, est capable d'accueillir, de gérer, de conseiller, de maîtriser l'assortiment, de découvrir et de faire découvrir. » Ainsi sont les qualités requises au métier de libraire, et tout autant ce qui fabrique la passion de ce labeur. Mais, n'y a-t-il pas nombre de points communs avec le métier de bibliothécaire ?

Bibliothécaires et libraires vivent dans le temps de la dématérialisation, de la déterritorialisation et de la mondialisation. Mais plus le livre est désocialisé par les entreprises quasi invisibles et non localisables du Net, plus les usagers, les clients, le public souhaitent et souhaiteront la rematérialisation des rencontres avec les livres physiques, une organisation du rassemblement des diversités, une reterritorialisation des lieux du livre. Les bibliothèques et les librairies sont les espaces d'animation culturelle, de rencontre, de parole, ancrés dans un quartier, un bourg, une ville.

Libraires et bibliothécaires, nous n'avons pas la même histoire, pas les mêmes contraintes économiques, mais nous avons en commun l'obligation heureuse d'aimer autant les livres que les personnes, et vice versa. Nous avons en commun la responsabilité de ne pas accepter la « rétraction du lectorat », pour reprendre les mots d'Olivier Donnat, joyeusement condamnés à faire de plus en plus de choix et de continuer à être des médiateurs dans une offre qui ne cessera – inexorablement – de s'étendre, d'être les animateurs culturels de notre zone de chalandise, des agents de la démocratie et du débat, de faire vivre le temps long, d'être les garants de l'imaginaire qui seul, permet de se mesurer au monde.

Nous avons tant d'affinités électives... ●

JEAN-MARIE
OZANNE



Une aventure passionnante !

Bibliothécaire : c'est un métier passionnant ! Parce qu'il a un sens, parce qu'il se fonde sur des valeurs, parce qu'il participe du projet démocratique.

C'est une responsabilité : choisir, toujours choisir, des documents, des ressources, des actions culturelles, choisir l'histoire que raconte la bibliothèque aux habitants, choisir les façons dont elle les invite à y entrer, y rester, y cheminer, y participer. Choisir pour construire l'offre documentaire de la bibliothèque, en faisant la part belle à la création littéraire et graphique tout en répondant aux attentes des publics les plus divers, en recherchant toujours cet équilibre entre ce qui fait que la bibliothèque permet découvertes et rencontres inattendues, satisfait son public « naturel » de grands lecteurs et lectrices assidues, et qu'elle est aussi le lieu où chacun – enfant comme adulte – peut trouver des repères familiers et ne pas se sentir exclu. Être bibliothécaire, c'est conjuguer exigence et ouverture. C'est jouer un grand rôle dans la richesse du paysage culturel, en maintenant de façon permanente la diversité de la proposition de livres, mais aussi d'autres offres documentaires ou culturelles (musique, cinéma, jeux, etc., physiques et/ou en ligne) : cela dans les quelques 16 000 bibliothèques ou points d'accès au livre de France, en ville, en milieu rural, et dans la durée.

C'est une tension : entre approfondir ses connaissances de tel secteur du paysage éditorial – jeunesse, ou sciences et techniques, ou livres pratiques, ou musique...), et rester capable de cette polyvalence indispensable dans l'immense majorité des bibliothèques... Avancer en équipe et réfléchir en réseau est absolument nécessaire : être bibliothécaire, (« jeunesse » ou pas) c'est inscrire ses connaissances et son action dans un projet global et cohérent, c'est « jouer collectif » !

C'est un engagement professionnel qui s'exerce dans un cadre : ce sont les élus qui décident de la politique culturelle et de lecture publique de la collectivité, c'est aux bibliothécaires de proposer, communiquer, convaincre, et pour cela, de connaître à fond leur territoire et leur collectivité avec leurs enjeux, leurs contraintes, mais de maîtriser aussi les techniques, le fonctionnement et le vocabulaire budgétaires, juridiques et administratifs. C'est aux bibliothécaires d'affirmer les besoins en termes de moyens, de construire scénarios et argumentaires, et, oui, c'est difficile et ça prend beaucoup de temps...

C'est une foule d'expériences fortes : trouver les bons chemins de médiation avec des personnes de 9 ou 15 mois, dialoguer avec des ados, des enseignants, des auteurs, des personnes âgées, des publics ne maîtrisant pas le français, des chercheurs, des érudits locaux, des animateurs d'associations... Construire des parcours culturels, susciter les rencontres avec des



Conservateur général des bibliothèques, Françoise Legendre a dirigé les bibliothèques départementales de la Marne et de la Seine-Maritime, puis les bibliothèques municipales de Rouen de 1999 à 2006, et du Havre de 2006 jusqu'en 2013. Elle a rejoint l'Inspection générale des bibliothèques en février 2014. Elle est par ailleurs auteur de livres pour enfants et adolescents.

œuvres, des échanges entre ceux qui ne se seraient jamais parlé, des temps, des mots et des émotions partagés entre artistes et publics enfants ou adultes.

C'est une originalité complexe : la bibliothèque est ouverte à tous, sans papiers, sans argent, c'est un équipement culturel, mais aussi éducatif, social, c'est une ressource et un refuge : c'est un service public où on peut grandir, apprendre, lire, travailler, jouer, se réchauffer, causer, goûter le silence, être seul et ne pas être seul... Organiser au mieux le temps et l'espace de la bibliothèque pour faire que ce soit possible : défi toujours recommencé...

C'est une responsabilité dans la chaîne du livre : oui, il faut connaître la loi Lang, se tenir précisément au courant de l'évolution du cadre juridique, oui, il faut développer une pédagogie, informer directions administratives et élus des seuils en deçà desquels un appel d'offres n'est pas obligatoire, oui, il faut réfléchir à la construction des lots et ne pas exiger de services hors de portée. Mais il faut aussi poser les qualités du service attendu du libraire pour construire des relations de confiance, car, non, la bibliothèque n'est pas une simple variable d'ajustement.

C'est garder et développer le goût des histoires et des savoirs, des images et des mots, pour être capable de renseigner, conseiller, mettre en lumière et en perspective la diversité des styles, des opinions, des messages, la forêt des œuvres, les points de vue multiples, faire exister dans et à partir de la bibliothèque, cette « bigarrure qui caractérise les sociétés libres »¹.

C'est construire et développer des partenariats : avec les acteurs du territoire, scolaires, associatifs, culturels, sportifs, économiques, etc., pour inscrire la bibliothèque dans la vie de la cité et le quotidien des habitants.

C'est savoir sortir de la bibliothèque.

C'est s'inscrire dans le temps long et gérer l'urgence.

C'est avoir de l'imagination.

C'est ne pas se décourager.

C'est se souvenir toujours que la bibliothèque est un service public, et que les habitants sont donc au cœur des projets, des actions, des efforts.

C'est s'adapter, encore, encore, et encore...

C'est un métier passionnant ! Parce qu'il a un sens, parce qu'il se fonde sur des valeurs, parce qu'il participe du projet démocratique. ●

1. Michel Melot : *La Sagesse du bibliothécaire*, L'œil neuf, 2004, p. 16.

→

Umiharu Shinohara : *Le Maître des livres*, tome 1, Komikku, 2014

Un manga dont le héros est un bibliothécaire, râleur, mais passionné par son métier

